



AVIS D'INITIATIVE ÉMIS PAR
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
AU COURS DE SA SÉANCE DU 19 AVRIL 2001

concernant

**« cinq propositions des partenaires sociaux pour aborder positivement les défis
liés au développement des tic en Région de Bruxelles-Capitale »**

« CINQ PROPOSITIONS DES PARTENAIRES SOCIAUX POUR ABORDER POSITIVEMENT LES DEFIS LIES AU DEVELOPPEMENT DES TIC EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ».

Avis d'initiative du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale. 19 avril 2001

« Cinq propositions des partenaires sociaux pour aborder positivement les défis liés au développement des TIC en Région de Bruxelles-capitale »

Les partenaires sociaux bruxellois réunis au sein du Conseil économique et social se sont penchés sur les enjeux du développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) en Région de Bruxelles-capitale.

Ils ont pris acte de l'importance du secteur des technologies de l'information et de la communication au sein de l'activité productive, ainsi que du caractère transversal et diffus de ces technologies. Le développement de ces technologies est également porteur d'enjeux sociaux en termes de formation, de créations d'emplois et de conditions de travail.

L'influence des TIC sur les conditions de travail et les activités des entreprises et des indépendants, la nature du travail et la vie sociale dépendra de leur usage collectif : on ne peut en effet identifier d'impact prévisible, qu'il s'agisse de croissance régionale exceptionnelle ou de modification profonde des conditions de travail.

Pour les partenaires sociaux bruxellois, le développement des TIC et leur généralisation dans les entreprises constitue un défi à aborder positivement. Sans prétendre épuiser l'ensemble de la problématique, ils ont formulé cinq pistes prioritaires visant un développement harmonieux des activités liées aux TIC en Région Bruxelloise.

1. Généraliser l'accès, assurer la mise à la disposition des outils

Si une bonne maîtrise par un travailleur des outils de l'information et de la communication peut constituer pour un travailleur un atout à valoriser sur le marché du travail, l'accès à ces technologies est aujourd'hui loin d'être généralisé.

Les partenaires sociaux plaident en faveur d'une large diffusion des technologies de l'information à des fins d'initiation et de formation (entre autres via les centres de formation, les maisons de jeunes, les centres culturels, les administrations publiques). Il s'agit en particulier de mettre ce type d'outil à destination des groupes qui, en raisons d'obstacles culturels ou économiques, en ont un usage limité. La mise à disposition des équipements doit aller de pair avec un accompagnement technique et pédagogique.

Constatant des discriminations dans l'accès aux TIC dès l'école, les partenaires sociaux bruxellois demandent un effort urgent en matière d'équipement des établissements scolaires, en particulier techniques et professionnels. A cet égard, l'adoption de la proposition d'ordonnance portant création d'un fonds d'équipement de l'enseignement relève de l'urgence. Pour les partenaires sociaux, ce fonds doit faire l'objet d'un financement mixte public-privé.

Les partenaires sociaux bruxellois rappellent par ailleurs que la formation initiale vise principalement le développement culturel et social des individus et leur insertion dans le marché du travail dans sa globalité alors que la formation continue au sein des entreprises a pour objectif de transmettre les compétences appropriées à l'exercice du métier.

2. Connaître les métiers, développer la formation continue

Les technologies de l'information et de la communication sont portées par des changements rapides et fréquents. Elles offrent cependant des potentialités d'insertion professionnelle par le développement de qualifications intermédiaires. Cette démarche repose sur une étude précise des postes de travail et sur une démarche partenariale de définition des profils professionnels.

Eu égard aux résultats de ces démarches, les partenaires sociaux souhaitent le développement de ce type de dispositifs, notamment par le renforcement de la fonction d'étude et de prospective (analyse des profils, des évolutions techniques, définition de programmes de formation).

Par ailleurs, les partenaires sociaux souhaitent le renforcement de l'offre de formation et d'insertion professionnelle dans le secteur des TIC et pour les fonctions dans lesquelles l'usage de ces TIC relève de la nécessité.

Dans la suite de l'accord interprofessionnel 2001-2002, ils insistent également sur l'intensification des efforts de formation continue des salariés ; ces formations doivent s'adresser en priorité aux travailleurs qui bénéficient en général le moins de ces démarches, à savoir les moins qualifiés et les travailleurs des PME. Il s'agira également de réfléchir aux moyens de soutenir la demande de formation des salariés (chèques-formation, par exemple), ainsi qu'à offrir des formations ciblées sur les besoins des indépendants.

3. Stimuler l'activité, initier des effets leviers

Les TIC sont produites par un secteur en forte croissance ; elles offrent également des potentialités nouvelles à de nombreuses entreprises de secteurs divers. La mise en réseau des acteurs doit favoriser les communications, les collaborations et permettre le développement d'activités nouvelles. La généralisation de l'accès aux infrastructures de communication (réseau à larges bandes), en particulier pour les PME, les indépendants et les entreprises débutantes, doit être une priorité. Elle ne peut être développée sans une campagne active de sensibilisation et d'information ciblée vers les PME.

Cet accès aux infrastructures doit également bénéficier en priorité aux écoles et aux centres de formation professionnelle.

Par ailleurs, les partenaires sociaux souhaitent que soient réalisé rapidement un inventaire et une évaluation de l'ensemble des dispositifs susceptibles de favoriser le développement des nouvelles technologies en Région de Bruxelles-Capitale.

4. Rendre les emplois attractifs

La généralisation des TIC dans les entreprises s'accompagne parfois de transformations profondes de l'organisation et des conditions de travail. Dans certaines circonstances, le travail s'intensifie, il devient plus abstrait et plus exigeant sur le plan de la réactivité ; il demande aussi une aptitude à la gestion des aléas. De même, le temps de travail est de plus en plus éclaté et difficile à mesurer.

L'impact des nouvelles technologies sur les conditions de travail n'est cependant pas univoque, il varie selon les modalités d'usage définies dans les entreprises. A cet égard, les partenaires sociaux bruxellois plaident en faveur d'une concertation au sein des entreprises sur les conditions de mise en œuvre de technologies nouvelles et les moyens de rendre les métiers concernés attractifs. En effet, l'acquisition par un grand nombre de travailleurs de compétences relatives à l'usage des TIC dépendra notamment de la convivialité des systèmes et des conditions de travail.

5. Favoriser les créations d'emplois

Pour les partenaires sociaux bruxellois, il importe de profiter des potentialités de croissance et de créations de nouveaux emplois portés par le développement et la généralisation des TIC.

La sensibilisation des entreprises au développement des qualifications intermédiaires dans les métiers techniques liés aux TIC (cfr supra) peut y contribuer.

Par ailleurs, une information ou une formation à la création d'entreprise devrait être proposée aux étudiants en dernière année dans les filières liées aux TIC. Cette formation devra être articulée à un suivi technique particulier en cas de création d'activité nouvelle.

*

* *